

COMMENT FAIRE OU REFAIRE VOS TITRES D'IDENTITÉ



Etape 1 : Faire une pré-demande

Etape 2 : Réunir les pièces nécessaires

Etape 3 : Prendre rendez-vous avec la mairie

Etape 1 : Faire une pré-demande

Vous n'utilisez ou n'avez pas Internet :

Il existe un service itinérant gratuit sur la communauté de commune, il parcourt notre territoire avec des arrêts à Sainte-Terre, les plannings sont affichés en Mairie.

Contact : « Bus France Services » au 06 73 83 12 56

Vous avez Internet et maîtrisez l'outil informatique :

- 1- Saisir sur votre moteur de recherche : www.sainteterre.fr
- 2- Sur le bandeau Menu, cliquer sur l'onglet « Services pratiques »
- 3- Effectuer votre pré-demande en cliquant sur le lien vers le site gouvernemental de l'ANTS
- 4- Imprimer le document reçu par e-mail « Récapitulatif de pré-demande », (cf. ci-dessous)

↑ Récapitulatif de la pré-demande de passeport
Etat civil de la personne majeure ou mineure émancipée ↑

PHOTOGRAPHIE

Terrain fiscal

RF de pré-demande

Prénoms (à recopier) :
 Nom (à recopier) :
 Prénoms (à recopier) :
 Prénoms :

Né(e) le : A :
 Taille : Couleur des yeux :
 Département de naissance : Pays de naissance : FRANCE

Adresse :
 Code postal : Commune :

Téléphone :

Mère :
 Nom : A :
 Prénoms (à recopier) :
 Prénoms :

Père :
 Nom : A :
 Prénoms (à recopier) :
 Prénoms :

Je certifie l'exactitude de mes déclarations.
 Date :

Signature

Page 1/1 - Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Mairie de Sainte-Terre est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Mairie de Sainte-Terre est formellement interdite.

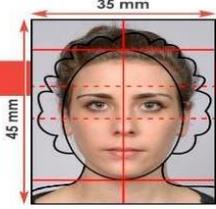
LA PHOTO ET LA SIGNATURE SERONT APPOSÉES EN MAIRIE AVEC L'AGENT

Etape 2 : Réunir les pièces nécessaires

- Photos d'identité de moins de 6 mois, planche entière, non découpée, avec la date

Documents officiels

CONSIGNES À RESPECTER pour des photos d'identité aux normes



TÊTE NUE
Pas de couvre-chef ni de serre-tête
Pas de barettes ni d'élastiques visibles

PAS DE LUNETTES
Les lunettes peuvent cacher certains traits du visage, veuillez les retirer svp

VISAGE NEUTRE
Bouche fermée, pas de sourire ni d'expression marquée

VISAGE DÉCOUVERT
Pas de mèche sur le front
Oreilles et cou dégagés

CHEVEUX DANS LE CADRE
Les cheveux ne doivent pas sortir du cadre de la photo

PAS D'ACCESSOIRES
Pas de boucles d'oreilles, ni bijoux ni piercings

Remettez votre planche complète (NON COUPÉE) à votre administration

- Récapitulatif de pré-demande imprimée
- Ancien titre à renouveler obligatoire
 - En cas de vol/perte : déclaration de vol enregistrée au commissariat / déclaration de perte préremplie
- Timbre fiscal : achat sur le site de l'ANTS ou en bureau de tabac
 - Passeport : obligatoire
 - Adulte : 86 €
 - 15 à 17 ans : 42 €
 - 0 à 14 ans : 17€
 - CNI : 25 € uniquement en cas de vol/perte

- **Justificatif de domicile original de moins d'un an** comportant nom + prénom du demandeur (facture, avis impôts, quittance loyer, uniquement par agence immobilière, organisme HLM et OPH)
- **Si vous êtes hébergé :**
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Attestation d'hébergement à remplir en Mairie
 - Copie CNI ou Passeport de l'hébergeant (via photocopieur, pas de photo)
- Pour un **changement d'état civil :**
 - Acte de mariage original de moins de 3 mois pour l'utilisation d'un nom d'usage
 - Acte de naissance original de moins de 3 mois si la commune de naissance n'est pas dématérialisée (vérifier sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
 - Acte de décès original de moins de 3 mois pour la conservation du nom d'usage et l'utilisation du préfixe « veuf(ve) »
 - Autorisation conservation du nom de l'ex-conjoint en « usage » : jugement de divorce l'indiquant ou autorisation manuscrite de l'ex-conjoint + copie CNI ou Passeport

Pour les majeurs sous tutelle :

- Attestation sur l'honneur du tuteur indiquant être au courant de la démarche
- Copie CNI/Passeport ou carte professionnelle du tuteur
- Jugement de placement sous tutelle (1^{er} jugement + dernière mise à jour)

Pour les mineurs :

- **Présence obligatoire** du mineur et d'un des parents
- Le parent présent au rdv doit avoir réalisé la pré-demande avec ses identifiants personnels
- Le justificatif de domicile doit être **au nom du parent présent au rdv**
- **En cas de garde alternée :**
 - Jugement de divorce avec la mention de garde alternée
 - Attestation de garde alternée co-signée des deux parents (si pas de jugement)
 - Justification de domicile du second parent + copie CNI ou Passeport

Pour les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) :

- ❖ Autorité parentale conservée par les parents :
 - Demande de titre faite par un des parents
- ❖ L'ASE n'a plus de contact avec les parents :
 - Substitution par l'ASE : fournir copie jugement ou attestation
 - Procès-verbal de carence des parents établi par l'ASE
 - Carte professionnelle du représentant de l'ASE ou attestation du Conseil Départemental autorisant la démarche
 - CNI ou Passeport du représentant

❖ Autorité parentale déléguée à l'ASE :

- Jugement
- Représentant par délégation
- Carte professionnelle du représentant ou attestation du Conseil Départemental autorisant la démarche
- CNI ou Passeport du représentant

❖ Pupille de la Nation :

- Personne désignée par le préfet par arrêté
- Arrêté de désignation
- Carte professionnelle ou titre d'identité

Étape 3 : Prendre rendez-vous avec la mairie

Après avoir effectué votre pré-demande et rassemblé vos pièces justificatives conformes, vous pouvez désormais prendre rendez-vous.

Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site de la commune dans l'onglet « **Services pratiques** » et vous laisser guider : www.sainteterre.fr

Une fois votre rendez-vous réservé vous recevrez un e-mail de confirmation, vous pourrez à tout moment le déplacer, le modifier ou l'annuler.

En cas d'impossibilité d'honorer votre rendez-vous, merci de bien vouloir l'annuler.